

SFI Public Discussion Note Global Financial Regulation, Transparency, and Compliance Index (GFRTCI)



Version en français

Introduction



Prof. Dr. Alfred Mettler SFI Adjunct Professor, University of Miami



Prof. Dr. Steven Ongena SFI Senior Chair et Université de Zurich



Prof. Dr. Christoph Basten Membre du corps professoral du SFI et Université de Zurich



Dr. Markus P.H. Bürgi *Membre de la Direction, Swiss Finance Institute*



Mrinal MishraDoctorant SFI et
Université de Zurich

La réglementation, la transparence et la mise en conformité ("compliance") sont devenues des aspects majeurs dans l'analyse de la réputation et de l'attractivité d'une place financière. Parmi les facteurs déterminants à cet égard, on peut citer l'environnement politique et le cadre réglementaire général d'un pays, sa structure et son efficacité en matière de gouvernance, l'étendue et la qualité des services fournis par ses institutions financières, la sécurité de ses banques et la rigueur de la réglementation bancaire, ainsi que son risque d'exposition à la corruption, au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.

La réglementation financière entraîne toujours à la fois des coûts et des avantages. D'un côté, en termes de coûts, les institutions financières réagissent généralement à une réglementation accrue en étoffant leurs divisions de gestion des risques et de mise en conformité. Les relations avec les clients doivent être réévaluées et redéfinies, les offres de produits être repensées et les transactions passer avec succès des tests de conformité. D'un autre côté, une application plus stricte de la réglementation financière a en général des effets positifs sur chaque institution financière et sur la place financière dans son ensemble, en améliorant leur réputation, en réduisant les coûts de financement ou en atténuant l'ambiguïté au sein du secteur des services financiers et de chaque établissement bancaire.

Dans ce contexte, l'objectif de cette Public Discussion Note est de présenter un simple "Global Financial Regulation, Transparency, and Compliance Index (GFRTCI)", qui note et classe les différents pays selon leur degré d'adoption, de respect et d'application d'un ensemble de normes mondiales de réglementation financière, de transparence et de conformité. L'indice est conçu comme un "méta-index", sur la base de données publiques provenant de classements, d'indices et de travaux de recherche existants. Il peut aider à identifier et à comprendre les forces et les faiblesses de chaque pays et, par conséquent, alimenter les discussions en cours concernant le cadre réglementaire actuel de la Suisse.



A travers sa série de Public Discussion Notes, le Swiss Finance Institute encourage activement des échanges étayés autour de thèmes pertinents pour le secteur financier, les milieux politiques et le monde universitaire. En outre, le SFI diffuse ses résultats par le biais de travaux de recherche, de publications, de Master Classes, de conférences et de cours de formation continue.

Pourquoi un GFRTCI?

Au cours des dernières décennies, la réglementation du secteur financier est devenue plus vaste, plus complexe et plus globale. On trouve d'une part les cadres établis par Bâle II, Bâle III et les cadres réglementaires ultérieurs, parfois accompagnés d'exigences nationales supplémentaires (comme par exemple en Suisse le fameux "Swiss Finish"). D'autre part, diverses normes relatives à des questions telles que la transparence, la corruption, le blanchiment d'argent et l'échange de données ont été proposées, exigées ou introduites.

Ces règles et normes sont généralement créées ou proposées par des organisations supranationales, des ONG ou des groupes de réflexion représentant diverses parties prenantes. Chaque pays peut ensuite les adopter et les intégrer dans sa législation nationale. Sous réserve des traités internationaux dont ils sont signataires, les pays disposent toujours d'un certain degré de liberté concernant leur décision d'appliquer ces règles et ces normes, quand et comment ils souhaitent le faire, et dans quelle mesure.

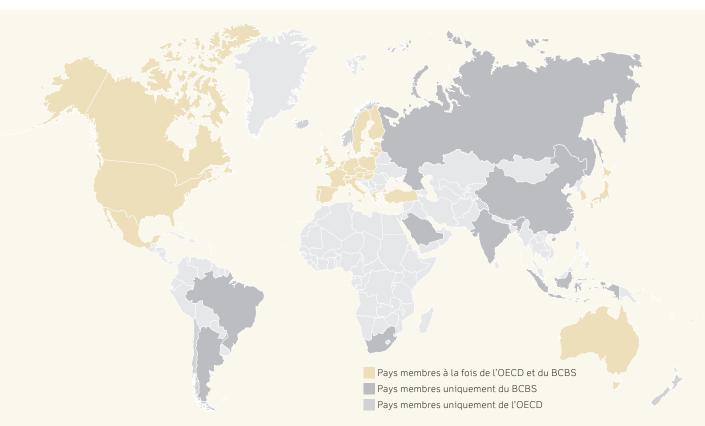
Diverses études documentent régulièrement des éléments spécifiques sous des concepts généraux de "réglementation bancaire", de "transparence financière" et de "mise en conformité financière". Ainsi, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire ("Basel Committee on Banking Supervision—BCBS") surveille régulièrement la mise en application des normes de Bâle.

L'Organisation de coopération et de développement économiques ("Organisation for Economic Co-operation and Development—OECD") publie une notation sur la norme EOIR (échange de renseignements sur demande). "Transparency International" calcule un "Corruption Perceptions Index". Et le "Basel Institute on Governance" évalue le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme par le biais de son "Basel AML Index".

Le GFRTCI compile plusieurs notations et indices reconnus et acceptés et les agrège en une mesure simple, claire, holistique et transparente, qui permet ensuite de classer les pays en fonction de leur positionnement en termes de réglementation financière, de transparence et de mise en conformité. L'indice est basé sur des données, des classifications et des classements reconnus et accessibles au public. Les institutions à l'origine de ces classements sont crédibles et publient leurs résultats de manière régulière (annuelle ou semestrielle).

L'indice aide également à mieux comprendre les éléments constitutifs du score indiciel et peut donc aider à formuler des orientations et des conseils à l'attention des décideurs politiques sur la manière de combler les lacunes qui apparaissent dans des domaines spécifiques.

Il est prévu que l'indice soit actualisé annuellement.



Pays inclus dans le GFRTCI

Dans cette première édition, le GFRTCI analyse et classe les pays qui sont membres de l'OECD et qui sont également membres du BCBS, la référence mondiale concernant l'élaboration de normes pour la réglementation prudentielle du secteur bancaire.

Certains pays de l'Union européenne ("European Union—EU") sont membres à titre direct du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède); les autres pays de l'Union européenne sont représentés en leur qualité de membres de l'Union européenne.

Les 31 pays membres conjoints sont énumérés ci-dessous:

Pays membres uniquement de l'OECD	Pays membres à la fois de l'OECD et du BCBS	Pays membres uniquement du BCBS
Chili	Allemagne (EU)	Afrique du Sud (ZA)
Israël	Australie (AU)	Arabie saoudite (SA)
Islande	Autriche (EU)	Argentine (AR)
Nouvelle-Zélande	Belgique (EU)	Brésil (BR)
Norvège	Canada (CA)	Chine (CN)
	Corée du Sud (KR)	Région administrative spéciale de Hong Kong (HK)
	Danemark (EU)	Inde (IN)
	Espagne (EU)	Indonésie (ID)
	Estonie (EU)	Russie (RU)
	Etats-Unis (EU)	Singapour (SG)
	Finlande (EU)	
	France (EU)	
	Grèce (EU)	
	Hongrie (EU)	
	Irlande (EU)	
	Italie (EU)	
	Japon (JP)	
	Lettonie (EU)	
	Lituanie (EU)	
	Luxembourg (EU)	
	Mexique (MX)	
	République tchèque (EU)	
	Pays-Bas (EU)	
	Pologne (EU)	
	Portugal (EU)	
	République slovaque (EU)	
	Royaume-Uni (EU)	
	Slovénie (EU)	
	Suède (EU)	
	Suisse (CH)	
	Turquie (TR)	



Éléments constitutifs du GFRTCI

Les 31 membres conjoints faisant partie à la fois de l'OECD et du BCBS sont évalués sur la base des sept notations et indices suivants: trois éléments qui mesurent le degré de mise en œuvre des diverses réglementations et quatre éléments qui mesurent l'environnement politique et l'application des réglementations en général. La date limite pour la collecte des données a été fixée au 31 août 2019.

A. Degré d'application de la réglementation

Les trois éléments suivants mesurent le degré d'application de la réglementation bancaire, analysent les normes relatives à l'échange de renseignements sur demande et évaluent le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Ils définissent la première partie du GFRTCI (sous-indice A):

BCBS Progress Reports on the Adoption of the Basel Regulatory Framework:

Le BCBS publie régulièrement des rapports sur l'état d'avancement de l'adoption du cadre réglementaire de Bâle. Le seizième rapport d'étape a été publié en mai 2019. Il énumère 19 normes distinctes dans 7 catégories différentes, avec une date limite de mise en œuvre fixée au plus tard à janvier 2019.

https://www.bis.org/bcbs/publ/d464.pdf

Les catégories et les normes, ainsi que leur état de mise en œuvre correspondant, sont les suivantes:

	Basel Standards	Deadline	AR	AU	BR	CA	CN	нк	IN	ID	JР	KR	MX	RU	SA	SG	ZA	СН	TR	US	EU
	Countercyclical capital buffer	Jan 2016	4	4	4	4	*	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	Margin requirements for noncetrally cleared derivates	Sep 2016	1	4	3	4	1	4	2	1	4	4	1	1	4	4	2	4	1	4	4
=	Capital requirements for CCP's	Jan 2017	4	3	4	4	1	2	3	1	4	4	1	2	4	4	2	4	2	2	2
Capital	Capital requirements for equity investments in funds	Jan 2017	4	1	4	4	1	2	na	na	4	4	1	4	4	4	2	4	4	1	2
	SA-CCR	Jan 2017	4	3	3	4	4	2	3	4	4	4	1	2	4	4	2	4	2	2	2
	Securitisation framework	Jan 2018	4	4	4	4	1	4	1	4	4	4	1	4	4	4	1	4	1	1	4
	TLAC holdings	Jan 2019	4	1	4	4	1	4	1	1	4	1	1	2	4	4	1	4	1	2	2
Leverage Ratio	Existing (2014) exposure definition	Jan 2018	4	1	4	4	4	4	4	*	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	*
SIB	G-SIB requirements	Jan 2016	na	4	4	4	4	4	na	na	4	na	na	na	na	4	na	4	na	4	4
SI	D-SIB requirements	Jan 2016	4	4	4	4	*	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	na	4
IRRBB	Interest rate risk in banking book (IRRBB)	2018	4	1	4	2	4	3	2	4	4	2	1	2	4	4	1	4	1	2	2
Liquidity	Monitoring tools for intraday liquidity management	Jan 2015	3	4	4	3	1	4	4	4	1	1	1	4	4	4	4	4	4	4	4
Ę	Net Stable Funding Ratio (NSFR)	Jan 2018	4	4	4	3	4	4	3	4	2	4	1	4	4	4	4	2	2	2	2
Large Exposures	Supervisory framework for measuring and controlling large exposures	Jan 2019	4	4	4	3	4	3	4	3	1	2	1	2	4	2	1	4	2	4	2
	Revised pillar 3 requirements (published 2015)	Dec 2016	4	1	3	4	1	4	1	2	4	4	1	4	4	4	4	4	4	1	*
en	CCyB, Liquidity, Remuneration, Leverage ratio (revised)	Dec 2017	4	1	*	*	*	4	1	2	4	4	*	3	4	4	4	4	*	*	*
Disclosure	Key metrics, IRRBB, NSFR	Jan 2018	4	*	*	*	*	4	*	*	*	*	1	*	4	*	*	4	*	1	2
Dis	Composition of capital RWA overview, Rrudential valuation adjustments, G-SIB indicators	Dec 2017	4	1	*	*	1	4	1	*	*	4	1	3	4	4	*	4	1	*	*
	TLAC	Jan 2019	na	na	1	4	1	4	na	na	4	3	1	na	4	na	na	4	na	2	2

Le BCBS attribue des codes numériques à chacune des 19 normes selon le barème suivant: 1 = projet de règlement non publié; 2 = projet de règlement publié; 3 = règlement final publié (mais pas encore mis en œuvre par les banques); 4 = règlement final en vigueur (publié et mis en œuvre par les banques) et * = progrès inégaux en matière de mise en œuvre (prière de se référer au rapport d'avancement).

• Exchange of Information on Request (EOIR) Rating: Cette notation fondée sur un examen par les pairs, publiée par "OECD's Global Forum on Transparency and Exchange of Information for Tax Purposes", évalue la norme d'échange de renseignements sur demande, ainsi que le respect par les différentes juridictions de la norme internationale de transparence et d'échange de renseignements sur demande. Quatre notes peuvent être attribuées à une juridiction: conforme (4), largement conforme (3), partiellement conforme (2), non conforme (1). Les données datent de juillet 2019. La notation est actualisée en continu. http://www.oecd.org/tax/transparency/exchange-of-

Basel Anti-Money-Laundering Index (BA AML):

information-on-request/ratings/

Cet indice est publié par le "Basel Institute on Governance" et mesure le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Il fournit un score de risque global basé sur 15 indicateurs de l'adhésion des pays aux réglementations de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, des niveaux de corruption, des normes financières, de la transparence du financement de la vie politique et de l'état de droit. L'indice varie entre environ 2 et 9, un score plus faible correspondant à un risque plus faible. Les données datent de 2018.

https://www.baselgovernance.org/basel-aml-index/public-ranking

B. Contexte politique et application générale des réglementations

Les quatre éléments suivants mesurent les aspects liés au cadre général de l'environnement politique et de l'application des règlements. Ces quatre composantes définissent la deuxième partie du GFRTCI (sous-indice B):

• The Economist Intelligence Unit's (EIU) Democracy Index (EIU DI): Cet indice évalue les pays selon 60 indicateurs répartis en cinq grandes catégories:le processus électoral et le pluralisme, le fonctionnement du gouvernement, la participation politique, la culture politique démocratique et les libertés civiles. L'indice va de 0 à 10, où un score de 0 à 4 reflète un régime autoritaire, un score de 4 à 6 un régime hybride, un score de 6 à 8 une démocratie défaillante, et un score de 8 à 10 un régime complètement démocratique. Les données datent de 2018.

https://www.economist.com/graphic-detail/2019/01/08/ the-retreat-of-global-democracy-stopped-in-2018

• Corruption Perceptions Index (CPI):

Cet indice, publié par "Transparency International", classe les pays en fonction de leur niveau perçu de corruption dans le secteur public, sur la base d'avis d'experts et de représentants du monde des affaires. Sur une échelle de 0 à 100, un indice de 0 reflète une corruption très élevée et un indice de 100 une corruption très faible. Les données datent de 2018. https://www.transparency.org/cpi2018

• Heritage Foundation Business Freedom Index (HF BF):

Cet indice est un sous-indice de l'Indice de liberté économique de la "Heritage Foundation". La Heritage Foundation définit la liberté économique comme "un indicateur global de l'efficacité de la réglementation gouvernementale des affaires". Les notes sont basées sur une échelle de 0 à 100. 0 = aucune liberté d'entreprise, 100 = liberté d'entreprise totale. Les données datent de 2018.

https://www.heritage.org/

• Heritage Foundation Judicial Effectiveness Index (HF JE):

Cet indice est un sous-indice de l'Indice de liberté économique de la Heritage Foundation. La Heritage Foundation définit l'efficacité judiciaire comme " une composante essentielle de l'état de droit, qui requiert des systèmes judiciaires efficaces et équitables afin de garantir que les lois soient pleinement respectées, avec des actions légales appropriées prises contre les violations ". Les notes sont basées sur une échelle de 0 à 100. 0 = aucune efficacité judiciaire, 100 = efficacité judiciaire totale.

https://www.heritage.org/

Données du GFRTCI et ajustements

Dans un premier temps, les échelles des sept différents éléments constitutifs du GFRTCI sont ajustées sur une échelle allant de 0 à 100. L'échelle d'origine et les ajustements effectués sont précisés ci-dessous:

Basel Committee on Banking Supervision (BCBS) Progress Report:

- Le BCBS attribue à chacune des 19 normes les scores suivants: 1, 2, 3 ou 4
- Les scores ont été additionnés pour les 19 normes, ce qui aboutit à un score brut compris entre 19 et 76
- -La note brute a été normalisée sur une échelle de 0 à 100

• Exchange of Information on Request (EOIR) Rating:

- Le score EOIR attribue à chaque pays la note 1, 2, 3 ou 4
- -Le score EOIR a été normalisé sur une échelle de 0 à 100

• Basel Anti-Money-Laundering Index (BA AML):

- Le score BA AML attribue à chaque pays une note comprise entre 2 et 9
- Le score BA AML a d'abord été normalisé sur une échelle de 0 à 100
- Le score normalisé a ensuite été inversé (100-score normalisé) pour s'assurer qu'un score plus élevé représente un risque plus faible

• EIU's Democracy Index (EIU DI):

- -L'EIU DI attribue à chaque pays une note sur une échelle allant de 0 à 10
- -Le score EIU DI a été normalisé sur une échelle de 0 à 100

• Corruption Perceptions Index (CPI):

- -Le CPI attribue à chaque pays une note sur une échelle allant de 0 à 100
- Aucun ajustement nécessaire pour le score du CPI

• Heritage Foundation Business Freedom Index (HF BF):

- L'indice HF BF attribue à chaque pays une note sur une échelle allant de 0 à 100
- Aucun ajustement nécessaire pour le score HF BF

• Heritage Foundation Judicial Effectiveness Index (HF JE):

- L'indice HF JE attribue à chaque pays une note sur une échelle allant de 0 à 100
- Aucun ajustement nécessaire pour le score HF JE

Tableau 2: Présente les données brutes pour les sept éléments constitutifs.

Pays	BCBS	EOIR	BA AML	EIU DI	CPI	HF BF	HF JE
Allemagne	45	3	4,49	8,68	80	83,3	75,4
Australie	45	3	3,97	9,09	77	88,3	86,5
Autriche	45	3	4,64	8,29	76	74,9	71,3
Belgique	45	3	4,29	7,78	75	78,1	61,6
Canada	60	3	4,92	9,15	81	81,9	69,4
Corée du Sud	57	4	4,6	8	57	91,3	57,5
Danemark	45	3	3,95	9,22	88	90,7	77,8
Espagne	45	4	4,42	8,08	58	66,8	51,4
Estonie	45	4	2,68	7,97	73	75,3	76
Etats-Unis	40	3	5,03	7,96	71	83,8	78,6
Finlande	45	4	3,17	9,14	85	89,4	81,2
France	45	4	4,09	7,8	72	81,2	66,1
Grèce	45	3	4,56	7,29	45	74,1	49,5
Hongrie	45	3	4,9	6,63	46	61,1	45,2
Irlande	45	4	4,55	9,15	73	83,1	68,4
Italie	45	4	4,99	7,71	52	71,7	49,8
Japon	60	3	5,02	7,99	73	80,5	68,5
Lettonie	45	3	4,89	7,38	58	77,5	48,4
Lituanie	45	4	3,55	7,5	59	75,2	61,2
Luxembourg	45	3	4,82	8,81	81	68,8	72,4
Mexique	26	4	5,13	6,19	28	67,8	34,9
Pays-Bas	45	3	4,86	8,89	82	81,4	74,7
Polande	45	3	4,34	6,57	60	65,4	44
Portugal	45	3	4,1	7,84	64	79,7	64,3
République slovaque	45	3	4,04	7,1	50	61,3	37,2
Republique tchèque	45	3	4,15	7,69	59	72,4	47,6
Royaume-Uni	45	3	4,13	8,53	80	92,9	85,9
Slovénie	45	4	3,7	7,5	60	79,3	46,5
Suède	45	4	3,51	9,39	85	88	84
Suisse	74	3	4,96	9,03	85	75,4	82
Turquie	37	3	6,19	4,37	41	66	49,8

Calcul du GFRTCI

L'un des aspects les plus importants d'un indice est la pondération qui est appliquée dans la méthode de calcul. Deux approches différentes ont été utilisées. Premièrement, l'indice a été calculé sur la base de pondérations supposées. Deuxièmement, à travers une analyse de sensibilité, on a attribué aux sept éléments constitutifs de l'indice des pondérations par tranches de 5 %, de 0 %, 5 %, 10 %, ..., etc. à 95 % et enfin 100 %, en s'assurant que la somme des pondérations aboutisse à 100 %. Pour tous les scénarii possibles, tous les scores des pays ont été calculés et un classement des pays a été établi. En comptant la fréquence à laquelle un pays spécifique a été classé au premier rang, l'analyse de sensibilité a permis d'établir une liste des pays les mieux notés sur la base d'une large gamme de pondérations des différents éléments constitutifs de l'indice.

A. Pondérations, scores et classements

Pour le sous-indice A (degré d'application de la réglementation), la pondération des différents éléments constitutifs de l'indice a été fixée comme suit: BCBS = 60 %; EOIR = 20 %; BA AML = 20 %. La composante BCBS se voit attribuer une pondération plus élevée en raison du nombre élevé de sous-composantes incluses dans les rapports d'avancement du BCBS (7 catégories et 19 normes).

Pour le sous-indice B (contexte politique et application générale des réglementations), les quatre composantes de l'indice ont été pondérées à parts égales de 25 % chacune.

Pour le calcul de l'indice final, les deux sous-indices A et B ont été combinés en calculant une moyenne arithmétique. Le tableau 3 détaille le calcul de l'indice final ainsi que le classement final.

Tableau 3: Classements des pays sur la base du sous-indice A, du sous-indice B et de l'indice combiné GFRTCI.

Classement	Pays	Sous- indice A
1	Suisse	82.8
2	Corée du Sud	72.6
3	Canada	68.1
4	Japon	67.9
5	Estonie	65.4
6	Finlande	64.0
7	Suède	63.1
8	Lituanie	62.9
9	Slovénie	62.5
10	France	61.4
11	Espagne	60.5
12	Irlande	60.1
13	Italie	58.8
14	Danemark	55.1
15	Australie	55.1
16	République slovaque	54.9
17	Portugal	54.7
18	Royaume-Unis	54.6
19	République tchèque	54.6
20	Belgique	54.2
21	Pologne	54.0
22	Allemagne	53.6
23	Grèce	53.4
24	Autriche	53.2
25	Luxembourg	52.6
26	Pays-Bas	52.5
27	Lettonie	52.4
28	Hongrie	52.4
29	Etats-Unis	46.8
30	Turquie	40.3
31	Mexique	38.4

Classement Pays Sous-

Classement	Pays	Sous- indice B
1	Suède	87.7
2	Danemark	87.2
3	Finlande	86.8
4	Royaume-Unis	86.0
5	Australie	85.7
6	Suisse	83.2
7	Pays-Bas	81.8
8	Allemagne	81.4
9	Canada	81.0
10	Irlande	79.0
11	Etats-Unis	78.3
12	Luxembourg	77.6
13	Autriche	76.3
14	Estonie	76.0
15	Japon	75.5
16	France	74.3
17	Belgique	73.1
18	Portugal	71.6
19	Corée du Sud	71.5
20	Lituanie	67.6
21	Slovénie	65.2
22	Lettonie	64.4
23	Espagne	64.3
24	République tchèque	64.0
25	Italie	62.7
26	Grèce	60.4
27	Pologne	58.8
28	République slovaque	54.9
29	Hongrie	54.7
30	Turquie	50.1
31	Mexique	48.2

Classement	Pays	Sous-indice A	Sous-indice B	GFRTCI	
1	Suisse	82.8	83.2	83.0	
2	Suède	63.1	87.7	75.4	
3	Finlande	64.0	86.8	75.4	
4	Canada	68.1	81.0	74.5	
5	Corée du Sud	72.6	71.5	72.0	
6	Japon	67.9	75.5	71.7	
7	Danemark	55.1	87.2	71.2	
8	Estonie	65.4	76.0	70.7	
9	Australie	55.1	85.7	70.4	
10	Royaume-Uni	54.6	86.0	70.3	
11	Irlande	60.1	79.0	69.5	
12	France	61.4	74.3	67.9	
13	Allemagne	53.6	81.4	67.5	
14	Pays-Bas	52.5	81.8	67.1	
15	Lituanie	62.9	67.6	65.3	
16	Luxembourg	52.6	77.6	65.1	
17	Autriche	53.2	76.3	64.7	
18	Slovénie	62.5	65.2	63.9	
19	Belgique	54.2	73.1	63.6	
20	Portugal	54.7	71.6	63.2	
21	Etats-Unis	46.8	78.3	62.5	
22	Espagne	60.5	64.3	62.4	
23	Italie	58.8	62.7	60.7	
24	République tchèque	54.6	64.0	59.3	
25	Lettonie	52.4	64.4	58.4	
26	Grèce	53.4	60.4	56.9	
27	Pologne	54.0	58.8	56.4	
28	République slovaque	54.9	54.9	54.9	
29	Hongrie	52.4	54.7	53.5	
30	Turquie	40.3	50.1	45.2	
31	Mexique	38.4	48.2	43.3	

B: Analyse de sensibilité

Afin de voir dans quelle mesure les pondérations systématiquement attribuées aux sept éléments constitutifs de l'indice influenceraient le classement final, une analyse de sensibilité statistique a été effectuée. Chacune des sept composantes de l'indice a reçu une pondération de 0 %, 5 %, 10 %, ..., etc., jusqu'à 95 % et enfin 100 %, en s'assurant que la somme de toutes les pondérations aboutisse à 100 %. Ensuite, une analyse de sensibilité a été effectuée pour déterminer quel pays serait classé en premier dans chacun des scénarii. Seuls neuf pays ont été classés en tête dans au moins un des scénarii, et parmi ces neuf pays, aucun n'a été classé en tête plus souvent que la Suisse. Les neuf pays et la répartition statistique correspondante pour la première place du classement sont les suivants:

Pays	% de fois où le pays a été classé numéro 1
Suisse	30.19%
Finlande	28.94%
Suède	27.75%
Etats-Unis	5.99%
Corée du Sud	2.10%
Estonie	1.81%
Danemark	1.55%
Royaume-Uni	1.39%
Australie	0.27%

Au total, 202'107 scénarii différents ont été calculés.



Interprétation et commentaires

Les principales conclusions que l'on peut tirer de l'analyse de l'indice sont les suivantes:

- Seuls quatre des 31 pays figurent parmi les dix premiers classés par les sous-indices A et B. Il s'agit de la Suisse, du Canada, de la Finlande et de la Suède.
- La Suisse se classe en tête du sous-indice A.
- La Suisse est classée au sixième rang pour le sous-indice B. La raison en est que la Suisse est légèrement à la traîne derrière la Suède, le Danemark, la Finlande, le Royaume-Uni et l'Australie en ce qui concerne les classements HF BF et HF JE.
- La Suisse se classe en tête dans le calcul final de l'indice.
- Si l'on attribue des pondérations par tranches de 5 % aux sept composantes, la Suisse se classe au premier rang dans environ 30 % de tous les scénarii possibles.

Il apparaît qu'au fil des ans, la Suisse a pris des mesures importantes en faveur de la mise en œuvre et de l'application de la réglementation financière, de la transparence et de la mise en conformité. Compte tenu de l'importance cruciale du secteur bancaire pour le pays, il s'agit là de mesures importantes, dont le succès se reflète de manière adéquate dans les différents indices et classements publics.

Bien que les progrès puissent parfois sembler lents en Suisse, le pays obtient en fin de compte de très bons résultats sur la base de cette comparaison internationale.

Swiss Finance Institute

Le Swiss Finance Institute (SFI) est le centre national de recherche fondamentale, de formation doctorale, d'échange de connaissances et de formation continue dans le secteur bancaire et financier. La mission de SFI est de renforcer le capital de connaissances pour la place financière suisse. Créé en 2006 dans le cadre d'un partenariat public-privé, SFI est une initiative commune du secteur financier suisse, de six universités suisses de pointe, et de la Confédération helvétique.